

code postal 89110

Commune de MERRY-LA-VALLEE

code Insee 89251

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° **DDT-SERI-2016-0065**du **21 novembre 2016**

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non Arrêté de prescription
n° **DDT-SERI-2016-0008**

date

16 août 2016

aléa

Retrait et gonflement
des sols argileux

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Le document graphique : cartographie des aléas (consultable sur le site www.georisques.gouv.fr dans la rubrique : Dossiers thématiques / aléa retrait-gonflement des argiles)consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1** NB : Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité (consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques)consultable sur Internet

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles :

nombre **2**

catastrophes technologiques

nombre

L'avancement des travaux est consultable sur le site internet des services de l'État de l'Yonne (*) tout au long de l'élaboration du plan.

Date d'élaboration de la présente fiche : 31 octobre 2016

* Site : www.yonne.gouv.fr=> www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile-et-risques-majeurs